

Les Protestants et le divorce

Le divorce est un fait de société qui ne date pas d'aujourd'hui. Dans les sociétés anciennes existait la répudiation en regard de laquelle la procédure juridique du divorce constitue un progrès dans la mesure où la loi s'en mêle pour assurer la justice et la protection du plus faible.

Mariages et divorces

Dans nos sociétés occidentales, la fréquence des divorces a augmenté de façon spectaculaire depuis les années 1970 pour avoisiner les 40 % en moyenne nationale, et ce phénomène ne peut pas laisser indifférentes les Eglises qui bénissent ces mariages. Les attitudes des Eglises diffèrent donc en fonction de leur compréhension du mariage, et **pour l'Eglise Protestante la rupture d'un mariage ne met pas en cause un sacrement d'indissolubilité. Le mariage est d'ordre civil, le divorce aussi.** Pour la théologie protestante, l'amour et la sexualité sont des grâces accordées par Dieu à un homme et une femme invités à vivre cette relation dans la durée et dans la fidélité avec l'aide de sa bénédiction. Mais cette relation conjugale est une affaire pleinement humaine (ein weltlich Ding, disait M. Luther) où se jouent la responsabilité, mais aussi la fragilité et la faiblesse des créatures de Dieu.

Crise conjugale et thérapie de couple

Ainsi les Eglises protestantes prennent acte du fait que, malgré des engagements pris en toute bonne foi, même avec la bénédiction de Dieu, aucun couple n'est à l'abri d'une mésentente conjugale qui peut s'installer progressivement pour de multiples raisons, qui peut évoluer à bas bruit pour un jour éclater en crise plus ou moins grave. Mais une crise n'est pas forcément une fatalité : elle peut être l'occasion d'un remaniement très fécond de la relation souffrante à condition que le couple en crise accepte de faire une démarche soit pastorale, soit de conseil conjugal ou de thérapie de couple : en référence à sa théologie, le protestant croit en la vertu bénéfique, structurante et curative de la Parole exprimée, partagée, entendue. C'est pourquoi les Eglises protestantes proposent des services à la fois de préparation à la vie de couple, et de thérapie de couples.

Rupture et divorce

Lorsqu'un couple en arrive cependant à un point de rupture et qu'il a honnêtement tenté d'éviter la cassure, lorsque la situation familiale a atteint une tension insupportable pour tous, alors il vaut sans doute mieux se résoudre au divorce, même s'il y a des enfants. Mais une union qui se brise ne laisse pas indifférente l'Eglise qui reste attentive, dans l'écoute et l'accompagnement pastoral, à la souffrance et au devenir des personnes divorcées et de leur famille.

Remariage de divorcés et bénédiction

Parce que la communauté des chrétiens vit du pardon de Dieu, les Eglises protestantes acceptent, le moment venu, la possibilité de bénir une nouvelle union. Nous croyons que le "oui" de Dieu est plus fort que son "non", et que donc les divorcés ne sont ni jugés, ni condamnés, ni exclus. Parce qu'un remariage de divorcés ne doit en aucun cas séparer ces personnes de la communion de Jésus-Christ, mais leur ouvrir de nouvelles perspectives de vie et d'espérance, l'Eglise propose des entretiens qui rendent attentif aux enfants qui vivront dans cette famille recomposée et au devenir du nouveau couple. L'Evangile est d'abord Parole de grâce et il vaut aussi pour les divorcés qu'ils se remarient ou non ; sa puissance peut leur ouvrir un avenir béni et la possibilité d'un nouvel amour.

Gérard KRIEGER

Pasteur et conseiller conjugal.

©Service Médias, Eglises Protestantes d'Alsace et de Lorraine.